

**TRIBUNAL DES FAILLITES DES ÉTATS-UNIS
DISTRICT SUD DE NEW YORK**

En ce qui concerne

ENDO INTERNATIONAL PLC, et al.,

Débiteurs.¹

Chapitre 11

Affaire n° 22-22549 (JLG)

(administré conjointement)

**AVIS DE VENTE, PROCÉDURES DE SOUMISSIONNEMENT, VENTE AUX ENCHÈRES, ET
AUDIENCE DE VENTE POUR LA VENTE DE LA QUASI-TOTALITÉ DES ACTIFS**

VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CE QUI SUIT :

1. Le 23 novembre 2022, Endo International plc et ses sociétés affiliées débitrices, en tant que débiteurs et débiteurs en possession (collectivement, les « Débiteurs ») dans les affaires susmentionnées du chapitre 11 (les « Affaires du chapitre 11 »), déposé auprès du tribunal des faillites des États-Unis pour le district Sud de New York (le « Tribunal ») la *Requête des débiteurs en vue d'obtenir une ordonnance (I) établissant les procédures d'appel d'offres, de notification, de prise en charge et de cession, (II) approuvant certaines étapes de la transaction, (III) approuvant la vente de la quasi-totalité des actifs des débiteurs, et (IV) accordant une réparation connexe* [Dossier n° 728] (la « Requête de vente »), en vue d'obtenir une ordonnance (l'« Ordonnance sur les procédures de soumissionnement »),² entre autres, l'approbation de certaines procédures de soumissionnement (les « Procédures de soumissionnement ») dans le cadre de la vente ou de la vente de la quasi-totalité des actifs des Débiteurs (les « Actifs ») en vertu de l'article 363 du Code des faillites (la « Vente »), y compris certaines dates et échéances du processus de vente.

2. Le 3 avril 2023, le Tribunal a rendu l'ordonnance sur les procédures de soumissionnement [dossier n° 1765].

Les procédures de soumissionnement prévoient ce qui suit :

I. Soumissionnaire-paravent. Les débiteurs ont l'intention de conclure un contrat d'achat et de vente avec Tensor Limited (l'« Acheteur » ou le « Soumissionnaire-paravent »), sous la forme jointe à la requête de vente en tant que pièce B (la « accord de soumission-paravent », et unetelle offre quiy est consignée, la « Soumission-paravent ») pour la vente des actifs transférés, libres et quittes de tout privilège, charge, réclamation et autres intérêts, en vertu desquels le soumissionnaire-paravent s'est engagé à fournir une contrepartie globale composée de : (i) une

¹ Les quatre derniers chiffres du numéro d'identification fiscale de Debtor Endo International plc sont 3755. En raison du grand nombre de débiteurs dans ces affaires relevant du chapitre 11, une liste complète des entités débitrices et les quatre derniers chiffres de leur numéro d'identification fiscale fédéral ne sont pas fournis dans le présent document. Une liste complète de ces informations peut être obtenue sur le site Web de l'agent de notification et des créances des débiteurs à <https://restructuring.ra.kroll.com/Endo>. a localisation de l'adresse de service des débiteurs aux fins de ces affaires relevant du chapitre 11 est la suivante : 1400 Atwater Drive, Malvern, PA 19355.

² Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification attribuée à ces termes dans la requête de vente ou les Procédures de soumissionnement.

offre de crédit enrèglement intégral de la dette de premier rang avant concurrence; (ii) 5 millions de dollars en espèces au titre de certains actifs transférés non grevés; (iii) le montant de la liquidation; (iv) les montants de la réserve d'honoraires professionnels avant la clôture; et (v) la prise en charge des responsabilités assumées. Conformément à l'ordonnance sur les procédures de soumissionnement, la soumission-paravent est soumise à des offres plus élevées ou meilleures, au résultat de la vente aux enchères et à l'approbation du tribunal.

II. Description des actifs. Les débiteurs cherchent à vendre la quasi-totalité de leurs actifs et à céder certains contrats liés à l'exploitation de leurs activités. Les débiteurs sollicitent des soumissions qui sont faites pour : a) la totalité ou la quasi-totalité des actifs des débiteurs; ou b) un ou plusieurs des éléments suivants : (i) un ou plusieurs des secteurs d'activité des débiteurs (y compris ou excluant (1) les actifs CCH et/ou (2) les actifs opioïdes hérités); (iii) tous les actifs CCH; et/ou (iv) tous les actifs d'opioïdes hérités. Bien que les débiteurs encouragent les soumissions sur la totalité ou la quasi-totalité des actifs des débiteurs ou sur les groupes d'actifs spécifiques énoncés ci-dessus, les débiteurs examineront également les offres pour tout actif individuel et les offres pour tout recouvrement d'actifs inférieur à la totalité ou à la quasi-totalité des actifs des débiteurs.

III. Dates et échéances importantes

3. **Date limite des manifestations d'intérêt.** Tous les soumissionnaires potentiels doivent soumettre en temps opportun au banquier d'investissement des débiteurs, PJT Partners LP, une manifestation d'intérêt non contraignante (une « Manifestation d'intérêt ») acceptable pour les débiteurs, en consultation avec les parties à la consultation. La date limite pour que les soumissionnaires potentiels soumettent une manifestation d'intérêt est fixée au : **13 juin 2023 à 16 h 00 (heure de l'Est en vigueur)**³ (la « Date limite de manifestation d'intérêt »).

4. **Date limite des soumissions.** Si les débiteurs ne choisissent pas de faire un choix d'accélération de la vente, tout soumissionnaire potentiel doit soumettre une offre admissible par écrit aux parties à l'avis de soumission avant la date limite de soumission, fixée à **16 h 00 (heure de l'Est en vigueur) le 8 août 2023**.

5. **Date limite d'opposition à la vente.** Les parties doivent déposer toute opposition à la vente proposée (ces oppositions en tant que les « Oppositions à la vente ») au tribunal et signifier ces oppositions aux destinataires de l'opposition (tels que définis ci-dessous) au plus tard à **16 h 00 (heure de l'Est) le 7 juillet 2023** (la « Date limite d'opposition à la vente »). **En recevant cet avis de vente, vous êtes soumis à la date limite d'opposition à la vente telle que divulguée dans les présentes, à moins qu'elle ne soit prolongée par les débiteurs ou le tribunal. Veuillez noter qu'une opposition ne sera pas considérée comme ayant été déposée dans les délais à moins que trois copies papier de l'opposition, accompagnées de pièces, ne soient également remises au tribunal avant la date limite applicable pour l'opposition, la réponse ou la jonction.**

6. **Vente aux enchères.** Si les Débiteurs procèdent à une Vente aux enchères, la Vente aux enchères aura lieu dans les bureaux de Skadden, Arps, Slate Meagher & Flom LLP, One Manhattan West, New York, New York 10001 le **15 août 2023 à 10 h 00 (heure de l'Est)**, ou à tout autre moment et lieu (y compris par vidéo à distance) désignés par les Débiteurs. Si les Débiteurs organisent la vente aux enchères, ils devront, dès que cela sera raisonnablement possible après avoir sélectionné la ou les offres retenues, déposer (mais ne pas signifier) et publier sur le site Web de l'affaire un avis des résultats de la vente aux enchères (cet avis, l'« Avis des résultats de la vente aux enchères »). Si un soumissionnaire retenu à la vente aux enchères n'est pas le soumissionnaire-paravent les oppositions portent uniquement sur : (a) l'identité du ou des soumissionnaires retenus, ce qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend des oppositions relatives à la question de savoir si le ou les soumissionnaires retenus prévoient l'établissement d'une fiducie (ou de fiducies) ou d'une autre contrepartie au profit des

³ Toutes les dates spécifiées dans le présent document sont sujettes à modification.

plaignants d'opioïdes ou d'autres moyens de traiter les plaintes relatives aux opioïdes contre les débiteurs, (b) les modifications apportées à l'accord sur la soumission-paravent, (c) la tenue de la vente aux enchères, et (d) l'assurance adéquate des performances futures (chaque opposition constituant une « Opposition limitée ») doivent être déposées auprès du tribunal et signifiées aux destinataires de l'opposition afin d'être reçues avant **12 h 00 (heure de l'Est en vigueur) le 22 août 2023**. L'avis de résultats des enchères établira la date limite et les procédures précises pour le dépôt de telles oppositions en réponse à l'avis de résultats des enchères.

7. **Audience de vente.** À moins qu'elle ne soit accélérée lors d'un choix d'accélération de la vente (tel que défini dans les procédures de soumissionnement) effectué par les débiteurs, l'audience de vente aura lieu devant l'honorable James L. Garrity, Jr., **le 31 août 2023 à 11 h 00 (heure de l'Est)** au tribunal des faillites des États-Unis pour le district Sud de New York, One Bowling Green, New York, New York 10004-1408, dans un format hybride (*c.-à-d.*, en présentiel et « en direct » via Zoom pour le gouvernement).

IV. Procédures d'oppositions à la vente

8. Les oppositions à la vente doivent être (a) faites par écrit; (b) se conformer au Code des faillites, aux Règles fédérales de procédure de faillite et aux Règles locales de faillite pour le district Sud de New York; (c) en précisent les bases juridiques et factuelles; (d) inclure toute documentation appropriée à l'appui de celles-ci; et (f) être déposées auprès du tribunal et signifiées aux parties suivantes (les « Destinataires de l'opposition ») avant la date limite d'opposition à la vente : (i) les débiteurs, a/s Endo International plc, 1400 Atwater Drive Malvern, PA 19355 60179 (à l'attention de : Matthew Maletta (Maletta.Matthew@endo.com) et Brian Morrissey (Morrissey.Brian@endo.com)); (ii) les avocats des débiteurs, Skadden, Arps, Slate Meagher & Flom LLP, One Manhattan West, New York, New York 10001 (à l'attention de : Paul D. Leake (Paul.Leake@skadden.com), Lisa Laukitis (Lisa.Laukitis@skadden.com), Shana A. Elberg (Shana.Elberg@skadden.com) et Elizabeth Downing (Elizabeth.Downing@skadden.com)); (iii) toutes les personnes et entités figurant sur la liste maîtresse des services (qui peut être obtenue sur le site Web des dossiers des débiteurs à l'adresse <https://restructuring.ra.kroll.com/endo/>); et (iv) le conseil du soumissionnaire-paravent, Gibson, Dunn & Crutcher LLP, 200 Park Ave, New York, New York 10166 (à l'attention de : Scott Greenberg (SGreenberg@gibsondunn.com), Michael J. Cohen (MCohen@gibsondunn.com) et Joshua K. Brody (JBrody@gibsondunn.com)).

9. Toute partie, qui omet de déposer auprès du tribunal et de signifier aux destinataires de l'opposition une opposition à la vente avant la date limite d'opposition à la vente applicable, peut se voir interdire de faire à nouveau valoir, lors de l'audience de vente ou de l'audience de vente accélérée, selon le cas, ou par la suite, toute opposition à la réparation demandée dans la requête en vente, ou à la réalisation et à l'exécution de la vente envisagée par l'accord de soumission-paravent, ou l'accord d'achat et de vente avec un soumissionnaire libre de tous privilèges, réclamations, intérêts et charges conformément à l'article 363(f) du Code des faillites.

V. Informations complémentaires. Le présent avis de vente et toute audience de vente sont assujettis aux modalités plus complètes de la motion de vente, de l'ordonnance sur les procédures de soumissionnement et les procédures d'appel d'offres, chacune d'entre elles prévaudra, le cas échéant, en cas de conflit. Les débiteurs encouragent les parties intéressées à examiner ces documents dans leur intégralité. Des copies de la motion de vente, de l'ordonnance sur les procédures de soumissionnement, des procédures d'appel d'offres et de l'avis de vente peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://restructuring.ra.kroll.com/Endo>.

En date du : 3 avril 2023
New York
(New York)

SKADDEN, ARPS, SLATE, MEAGHER & FLOM LLP

Par : /s/ Paul D. Leake
Paul D. Leake
Lisa Laukitis
Shana A. Elberg
Evan A. Hill
One Manhattan Ouest
New York, New York 10001
Téléphone : (212) 735-3000
Télécopieur : (212) 735-2000

Conseil des débiteurs et débiteurs en possession